

Délai d'attente médian pour « la thérapie à séance unique »

Unité : Jours

Année
financière
2023-2024

Province

Nouveau-Brunswick	7,0
-------------------	-----

Zones de santé

Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est	7,0
--	-----

Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est - Horizon	5,0
--	-----

Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est - Vitalité	13,0
---	------

Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John	9,0
---	-----

Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée	5,0
--	-----

Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest	3,0
---	-----

Zone 5 - Région de Restigouche	10,0
--------------------------------	------

Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne	6,0
--	-----

Zone 7 - Région de Miramichi	7,0
------------------------------	-----

À propos

Le délai d'attente médian fait référence au nombre de jours qu'un client a attendu pour accéder au service de thérapie à séance unique.

Source

Équipe des systèmes de prestation des services aux client

Calculs

Le temps d'attente médian est calculé comme le nombre de jours entre : (A) Aiguillage entrant : date de réception (B) Service fourni : date de prestation de service Formule : (B) - (A)

Unité	Interprétation	Code du CSNB
Jours	Valeur basse est souhaitable	DOH-CDCS-002

Légende

s.o. = Sans objet / donnée non disponible

S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon